



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1121 - Lignes à grande vitesse et
modernisation du réseau ferré de France**

**Pôle d'échanges multimodal de HAGUENAU -
Avenant au protocole d'études partenariales**

Rapport n° CP/2013/412

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de valider l'avenant n°1 du protocole d'études relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau sous maîtrise d'ouvrage communale et les clés de financement correspondantes.

La ville de Haguenau et notamment son Pôle Gares, est vouée à devenir une zone d'affluence de plus en plus importante, avec d'une part une croissance attendue des trafics ferroviaires, et d'autre part des projets de renouvellement d'envergure dans la zone urbaine (nouveaux services, création de logements, nouvelles fonctions...).

La coordination des systèmes de transports doit ainsi permettre de développer des pôles multimodaux, en lien avec la densité de l'urbanisation actuelle et future. Dans ce contexte, la reconfiguration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), envisagée de longue date, demeure une étape incontournable en vue de pallier les dysfonctionnements actuels et répondre aux nouvelles fonctionnalités attendues.

La commission permanente, réunie le 2 mai 2011, a approuvé le protocole d'études partenariales 2011-2012 relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau et a décidé d'attribuer à la ville de Haguenau une subvention à hauteur maximale de 54 999 €, représentant 10,30 % du montant global HT des études de 533 750 € HT.

Le présent avenant a pour objet de modifier ce protocole d'études partenariales de juin 2011 afin d'intégrer les évolutions rendues nécessaires, à savoir :

- La prolongation de la durée de la convention, tenant compte de la finalisation des études programmation au cours du premier semestre 2013,
- La mise à jour des montants d'études, tenant compte de l'issue des appels d'offres,
- La mise à jour du plan de financement des études tenant compte des financements complémentaires de la DREAL et du FEDER,
- L'intégration au protocole d'une étude de faisabilité sur le bâtiment voyageurs tenant compte de la nécessité de préciser les conditions de son évolution au sein du projet de pôle d'échanges multimodal.

Le cofinancement des études du Pôle Gares de Haguenau sur la période 2011-2013, selon la nouvelle clé de répartition figurant à l'avenant n°1 du protocole, conduit ainsi à une subvention du Département de 32 059 € HT contre 54 999 € HT dans le protocole initial représentant 6,66 % du coût global de l'étude s'élevant à 481 190 € HT.

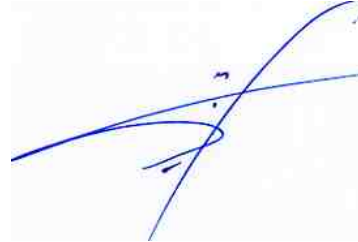
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve l'avenant n°1 du protocole d'études relatif au pôle d'échanges multimodal de Haguenau, et la nouvelle clé de financement qui en résulte*
 - *décide d'attribuer à la commune de Haguenau une subvention de 32 059 €, correspondant à 6,66% du montant global de l'étude s'élevant à 481 190 € HT.*
- Elle autorise par ailleurs son Président à signer ledit avenant n°1 au protocole.*

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL